

Informations municipales et administratives

Horaires d'ouverture du secrétariat au public :

Mardi : 9h à 11h30
Vendredi : 15h à 17h

Téléphone : 04 74 84 64 78

Adresse mail :
mairie.marcollin@wanadoo.fr

Pour l'urbanisme
et la comptabilité :
compta.marcollin@orange.fr

Application « PanneauPocket » :

Des informations en temps
réel sur des événements en
cours ?

Ayez le réflexe
PanneauPocket !
Application gratuite !

OFFERT PAR VOTRE MAIRIE



PanneauPocket.
TÉLÉCHARGEZ
GRATUITEMENT
L'APPLICATION

Restez
INFORMÉ
PRÉVENU
ALERTE



Elections municipales :

Le 15 mars dernier et malgré les mesures sanitaires mises en place suite au COVID-19, vous avez été nombreux à vous déplacer au bureau de vote.

Vous avez joué le jeu de la Démocratie et nous élus vous en remercions. De ces élections, une nouvelle équipe est née, de nouveaux élus se sont engagés pour les six années à venir.

Lundi 25 mai, le Conseil Municipal s'est réuni à huit clos pour élire le Maire et ses trois Adjoints.

Composition de la nouvelle équipe :

Christophe BARGE, Muriel METAY, Bernard CAILLER, Laurent COSSIAUX, Anaïs SCALA, Raphaël SOULIÉ, Laure GAILLARD, Mélanie MARTIN, Corinne SULPICE, Florian VIAL, Lauraine GARNIER, Lauriane VIAL, Lucien PASSERAT, Eric PILADELLI, Laure METAY.



Maire : Christophe BARGE

1ère Adjointe : Muriel METAY, déléguée aux finances

2ème Adjoint : Bernard CAILLER, délégué aux affaires scolaires, au Conseil Municipal Enfants, aux associations et à la communication

3ème Adjoint : Laurent COSSIAUX, délégué à l'urbanisme.

Le prochain Conseil Municipal aura pour objectif la mise en place des commissions municipales et autres représentations dans les instances extérieures à la commune.

Rentrée scolaire 2020 :

Les inscriptions pour la rentrée de septembre 2020 sont ouvertes ! Merci de vous présenter au secrétariat de Mairie munis du livret de famille, du carnet de santé de l'enfant concerné et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois.

Pour une meilleure organisation, veuillez anticiper votre démarche en faisant le nécessaire **AVANT le 30 juin 2020.**



Nous vous rappelons qu'un « **CASIER A LIRE** » est situé sous le porche de la Mairie. L'objectif est de favoriser l'échange de livres entre lecteurs. Les livres sont régulièrement renouvelés afin que vous puissiez avoir des nouveautés ! Nous remercions d'ailleurs nos nombreux et généreux donateurs ! Continuez !

Frelon asiatique et recherche de nids :

Le frelon asiatique poursuit sa progression sur le territoire régional. Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité et la santé des abeilles.

Plan de surveillance et de lutte régional

Un dispositif de surveillance et de lutte, piloté par la Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire, vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable.

Deux types de nids peuvent être observés :

Les nids primaires : visibles dès les premiers beaux jours, au printemps,

Les nids secondaires : visibles dès le début de l'été, correspondant à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire, trop petit.

Comment signaler un individu ou un nid ?

Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement soit :
Sur la plateforme de signalement en ligne : frelonsasiatiques.fr

En téléchargeant l'application mobile « Frelon Asiatique »

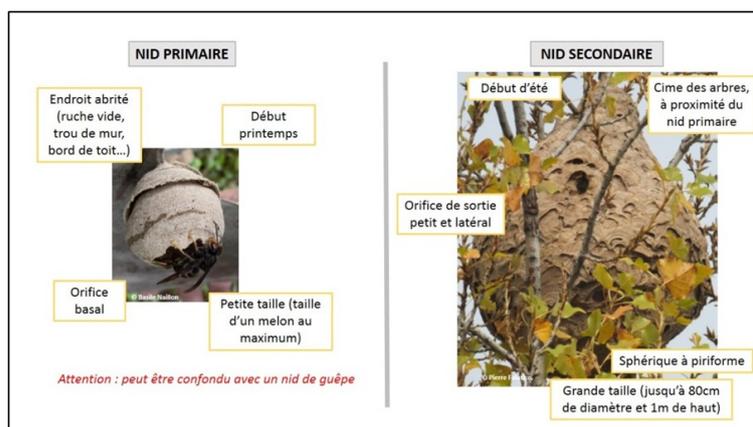
2019 : Une baisse du nombre de nid découverts

Sur l'ensemble de la région Auvergne Rhône-Alpes, le nombre de nids observés en 2019 est de 786 contre 1855 en 2018. Dans l'Isère, 35 nids découverts en 2019 contre 37 en 2018.

Les conditions climatiques de l'année semblent avoir été défavorables au prédateur. Malgré tout, le frelon asiatique continue sa progression.

Plusieurs entreprises spécialisées dans l'enlèvement de ces nids existent dans la région. Elles se trouvent sur les « pages jaunes ».

Pour information, de nombreux sites internet peuvent vous aider à fabriquer des pièges contre les frelons.



Appel à candidature :

Avec le nouveau Conseil Municipal, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) se renouvelle également. Outre la participation d'élus, la structure fait appel à toutes les bonnes volontés pour, notamment, rendre visite aux personnes bénéficiant du Téléalarme.

Vous pouvez vous manifester à la Mairie pour de plus amples informations.



Assouplissement des conditions d'accès dans les déchèteries de Bièvre Isère Communauté :

Après trois semaines de réouverture les six déchèteries de Bièvre Isère communauté ont retrouvé progressivement un fonctionnement normal.

En effet, le port du masque reste obligatoire pour accéder aux bennes et les gardiens continueront à réguler le nombre d'usagers dans la déchèterie pour permettre de respecter les distances de sécurité. Cependant, il n'y aura plus de planning d'accès par communes, les usagers pourront accéder aux déchèteries aux horaires d'été habituels.

Pour rappel, les professionnels doivent s'orienter vers les déchèteries professionnelles de Penol, Izeaux ou Beaurepaire. Les déchèteries gérées par Bièvre Isère Communauté sont réservées exclusivement aux particuliers, même en temps normal.

Pour connaître toutes informations sur la réouverture de votre déchèterie

Site web de Bièvre Isère communauté : <http://www.bievre-isere.com/>

Horaires d'ouverture déchèterie de Viriville :

Lundi et mercredi : 9h à 12h

Mardi et samedi : 14h à 17h

Vendredi : 9h à 12h et 14h à 17h

Distribution masques Région :

L'opération « un masque par habitant » a été lancée par la région Auvergne-Rhône-Alpes. Les masques sont en tissus. Ils sont réutilisables et répondent aux normes AFNOR. Ils répondent à un haut niveau de protection, de filtration et d'hygiène pour le grand public. Le 12 mai les masques ont été remis aux communes ; puis ces dernières ont organisé la distribution.

Masques jetés sur la voie publique : un enjeu écologique et de santé publique

L'enjeu écologique est extrêmement sérieux, puisqu'un masque chirurgical met 300 à 400 ans à se décomposer dans la nature. À titre de comparaison, une cigarette met un à trois ans et 100 à 200 ans pour les filtres et une canette en aluminium.

Mais c'est aussi un enjeu de santé publique, puisqu'un tel geste en période de coronavirus expose tous ceux qui pourraient être en contact avec le masque jeté. Et en premier lieux les éboueurs.

Des masques financés par l'Etat sont disponibles à la Mairie pour les personnes concernées, merci de venir les récupérer muni de votre courrier.



Aboiements chiens :

Les aboiements de chiens sont souvent une gêne pour le voisinage, et représentent une part importante des plaintes et nuisances sonores des voisins. La loi ne pénalise pas directement les aboiements de chiens, cela est considéré comme un bruit normal que peut causer un animal. Par contre la loi sanctionne les propriétaires ou détenteurs d'animaux "qui ne prennent pas toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage" (mauvais traitement, chien laissé seul toute la journée, mauvaises conditions d'hygiène...etc). Dans le cas d'un chien qui aboie la nuit, les aboiements sont assimilés à du tapage nocturne.



Afin d'éviter ces nuisances, il existe plusieurs alternatives notamment **le collier anti-aboiements**.

Merci à tous de faire preuve de respect pour maintenir de bonnes relations de voisinage !

Utilisation des engins bruyants et outils électroportatifs :

Rappel important... L'utilisation d'engins bruyants et d'outils électroportatifs (tondeuses à gazon, débroussailleuses, tronçonneuses, etc.) est strictement réglementée et ne doit pas occasionner de gêne pour le voisinage en dehors des horaires suivants :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h.

Merci de respecter votre voisinage.



PERMANENCES SUR RENDEZ-VOUS :

« **Point-infos autonomie** » : tous les jeudis matin de 8h à 12h



« **Urbanisme** » : tous les mercredis matin

« **Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)** » **Marcollin - Beaufort - Lentiol :**



Mardi : 15h - 18h
Vendredi : 8h - 11h

04.74.20.91.49